

COMITE DE BASSIN DE CORSE

---

SEANCE DU 1 OCTOBRE 2025

---

DELIBERATION N° 2025-14

---

**ADOPTION DE LA SYNTHESE DES QUESTIONS IMPORTANTES ET DU  
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE SDAGE 2028-2033**

---

Le comité de bassin de Corse, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.4424-32-1,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux modifié,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Corse 2022-2027,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

**SE FELICITE** de la forte participation du public et des assemblées aux consultations et de la qualité des contributions recueillies ;

**PREND ACTE** de la synthèse des avis du public et des assemblées ;

**DEMANDE** au secrétariat technique de prendre en compte les pistes de travail présentées dans le rapport pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033 ;

**REAFFIRME** son souhait d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité du SDAGE et plus particulièrement de ses orientations fondamentales pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre par tous les acteurs ;

**DEMANDE** au secrétariat technique de mettre à disposition des acteurs la synthèse des avis accompagnée des suites données par le comité de bassin et des analyses détaillées ;

**ADOpte** l'organisation et le calendrier de travail proposés pour les travaux de préparation du SDAGE et de son programme de mesures.

P/ Le Président du comité de bassin



Vannina CHIARELLI-LUZI